

**Délibération n°2024-177**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
(Séance du 19 décembre 2024)**

Date de convocation : 05/12/2024  
Nombre de délégués en exercice : 33  
Nombre de délégués présents : 25  
Nombre de délégués votants : 31

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 19 décembre 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

**Présents titulaires** : M. BARBAN Jean-Louis, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. GABASTON Jean-Pierre, M. PINOUT Bernard représente M. GARROCCQ Jean-Pierre, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, M. PARIS Rémi, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSÉ Bernard

**Absents ou excusés** : M. AUSSANT Claude, Mme BARRAQUE Anne-Marie, M. CACHELOU Yoann, M. CARREY Daniel, Mme CLAVIER Hélène, M. ESQUER Philippe, M. LABERNADIE Patrick, M. LEGLISE Vincent

**Pouvoirs** : M. AUSSANT Claude donne pouvoir à M. BEROT-LARTIGUE Michel  
Mme BARRAQUE Anne-Marie donne pouvoir à Mme BERGES Isabelle  
M. CARREY Daniel donne pouvoir à M. CASAUBON Jean Paul  
Mme CLAVIER Hélène donne pouvoir à Mme MOURTEROT Josiane  
M. ESQUER Philippe donne pouvoir à Mme LAHOURATATE Nicole  
M. LABERNADIE Patrick donne pouvoir à Mme MOULAT Monique

**Secrétaire de séance** : M. CARRERE Jean-Bernard

**OBJET : MUTUALISATION D'UN POSTE D'INFORMATICIEN**

**RAPPORTEUR** : Jean-Paul CASAUBON, Président

La mutualisation est devenue une nécessité dans le contexte de maîtrise de la dépense publique locale. Elle constitue également un outil précieux pour améliorer l'efficacité de l'action publique et favoriser les économies d'échelle.

C'est pourquoi, la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) et la Commune d'Arudy ont décidé de recruter un informaticien de manière mutualisée.

Les missions dévolues à cet agent sont les suivantes :

- ADMINISTRATION TECHNIQUE
- SUPPORT TECHNIQUE
- PILOTAGE DU SYSTEME D'INFORMATION
- CYBERSECURITE
- PROJETS

L'informaticien mutualisé sera géré et dépendra hiérarchiquement du Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, qui disposera de l'ensemble des prérogatives reconnues à l'autorité investie du pouvoir de nomination. L'agent est placé, en fonction de la mission réalisée, sous l'autorité fonctionnelle du Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, du Commune d'Arudy ou du Président du CIAS.

L'organisation cible prévoit que l'informaticien mutualisé répartisse son temps comme suit :

- Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau : 75%
- Commune d'Arudy : 20%
- CIAS : 5% soit ½ journée une semaine sur 2.

Une convention de mise à disposition sera proposée et signée par chaque membre.

Le rapport entendu, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de participer à cette mutualisation d'un poste d'informaticien avec le CIAS et la Commune d'Arudy,

**AUTORISE** le Président à signer la convention de mutualisation, jointe à la présente délibération,

**ADOpte** l'ensemble des propositions du Président,

**PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

